

Les différences de traitement du bois

A l'achat, le bois a été traité en profondeur. Suivant le lieu de construction, il peut subir des dégradations : se déformer, fendre, se décolorer. Il doit résister aux attaques d'insectes xylophages et de champignons. Le niveau de protection du bois, dont vous pouvez vous assurer au moment de l'achat, est indiqué dans la norme **NF** .

- Ignifuger: traiter pour le feu
- Hydrofuger: traiter pour l'eau
- Fongicide: traiter pour les xylophages

Cinq classes de risques, déterminés selon la destination de l'ouvrage :

Classe 1

Bois sec, humidité toujours inférieure à 20%. Bois d'intérieur (charpente, solivage, lambris, parquets).

Risque: insecte, termites dans les régions infecter

Classe 2

Bois sec, mais dont l'humidité peut occasionnellement dépasser 20%. (charpente, solivage, lambris, parquets).

Risques : insectes, champignons de surface, termites dans les régions infestées.



Classe 3

Bois à une humidité fréquemment supérieure à 20%. Bois d'extérieur, sans contact avec le sol (fenêtres et autres menuiseries extérieures, bardages...).

Risques : insectes, pourriture, termites dans les régions infestées.



Classe 4

Bois à une humidité toujours supérieure à 20%. Bois d'extérieur, en contact avec le sol (mobilier urbain, clôtures, pilotis, pontons...).

Risques : pourriture, insectes y compris termites.



Classe 5

Bois en contact permanent avec l'eau de mer.
Risques : pourriture, insectes, térébrants marins



Séchage :

En fonction de la destination des bois (charpente, murs ossatures bois, etc.), ceux-ci devront présenter un taux d'humidité qui permette une fabrication et une mise en oeuvre correcte ainsi qu'une bonne stabilité dimensionnelle dans le temps.

Humidité de mise en oeuvre et classes de risques



Élément de construction Taux d'humidité

Élément de construction	Taux d'humidité	Classe de risques
Parquets, meubles	10 %	1
Revêtements intérieurs	12 %	1
Charpentes intérieures éléments de toiture abrités	22 %	2
Ossature bois	18%	2 – 3
Menuiseries intérieures	13 %	1
Menuiseries extérieures	15 %	3
Revêtements extérieurs	18 %	2 à 4
Charpentes extérieures bandeaux	22 %	3 – 4
Clôtures, poteaux, passerelles extérieures caillebotis	22 %	4
Jetées, pontons sur mer	30 %	5